

11.9.9. Le cas de l'abbé Bissey Eglise catholique

Vers la fin des années 90, plusieurs affaires de pédophilie dans l'Eglise catholique éclatent au grand jour. Parmi ces affaires, une des plus graves est celle de l'abbé René Bissey, 56 ans, accusé de viols et agressions sexuelles sur 11 mineurs entre 1985 et 1996. Dénoncé, il est condamné le 6 octobre 2000 à 18 ans de réclusion criminelle. Mais l'affaire ne s'arrête pas là car son Evêque, Mgr Pican, est bientôt lui aussi mis en cause pour non-dénonciation de crimes et d'atteinte sexuelle sur mineurs de 15 ans. Il sera également condamné en septembre 2001 à 3 mois de prison avec sursis. Cette double affaire va secouer l'Eglise catholique.

Les faits¹ :

En décembre 1996, une mère de famille appelle le vicaire général du diocèse de Bayeux-Lisieux, le Père Michel Morcel et lui révèle les agissements du **Père René Bissey**. Celui-ci est alors curé de la paroisse du Chemin-Vert, à Caen. Elle explique que son fils, mineur, s'est vu imposer des relations sexuelles par le Père Bissey. Le père Morcel alerte son évêque, Mgr Pierre Pican, et rencontre le Père Bissey qui reconnaît les faits et avoue même des relations sexuelles avec d'autres enfants.



Le vicaire général rapporte alors ces aveux à son évêque qui convoque le Père Bissey et l'invite à entreprendre une thérapie, mais sans le changer d'affectation. En mars 1997, l'évêque renouvelle son conseil au Père Bissey de se faire hospitaliser. Le curé accepte et passe quelques temps à la maison de retraite de Begard (Côtes-d'Armor) puis dans un établissement psychiatrique à Caen. Se considérant comme guéri, il demande alors à retourner dans une paroisse. **Mgr Pican** le nomme en septembre 1998 curé de la paroisse de Mondeville, en banlieue de Caen.



Cette nomination décide alors une des victimes de 25 ans à porter plainte contre l'abbé Bissey pour actes de pédophilie graves et répétés de la part du prêtre, entre 12 et 18 ans. Le jeune homme affirme qu'il n'est pas la seule victime du Père Bissey. Placé aussitôt en garde à vue, celui-ci confirme les faits. Il sera condamné, en octobre 2000, à dix-huit ans de réclusion par la cour d'assises du Calvados, reconnu coupable de « viols et agressions sexuelles sur 11 mineurs ». **L'évêque** fut cité comme témoin à la barre ce qui ne s'était pas vu depuis 1841.

¹ Journal « La Croix » - Claire Lesegretain - le 09/06/2017 Le procès d'un curé pédophile en France met en cause un évêque

Un curé apprécié :

Les paroissiens appréciaient et faisaient confiance à l'abbé Bissey, leur curé. Certains parents lui confiaient même leurs enfants pour la nuit². Le curé organisait alors dans le presbytère des visionnages de films pornos amenant des séances de masturbation collective, puis caresses, fellations et viols. Trois victimes seulement ont osé se constituer partie civile pendant que bien d'autres garçons ont préféré se taire. René Bissey n'a jamais nié les faits reprochés ni même ceux qui étaient prescrits.

Quel est l'itinéraire de René Bissey ?

René Bissey a grandi dans une famille bourgeoise de Honfleur, en Normandie. A 12 ans, il décide de devenir prêtre. Il entre au séminaire et obtient une licence de théologie à Paris. Il prend alors conscience de son attirance pour les jeunes garçons. Il en parle à son directeur de conscience qui lui aurait répondu que « ça s'arrangera petit à petit ». A 26 ans, il est ordonné et nommé vicaire dans le Calvados. Il organise des sorties pour les jeunes sans cadre et sans règlement. Les familles lui font confiance et lui confient leurs enfants sans poser de questions. Commencent alors les séances de masturbation collective, puis les attouchements et les viols.



Le 1^{er} jeune homme à porter plainte, Ludovic, a subi des attouchements entre 12 et 18 ans. Très perturbé, il a gardé le silence pendant des années avant d'avoir le courage de porter plainte.

L'abbé Bissey aurait confessé ses agissements à deux prêtres qui lui auraient pardonné. Conscient de ses crimes, il ne violait pas d'enfant pendant le carême....

Le procès et ses enseignements :

- Côté experts :

Lors du procès³, les experts psychiatriques affirment que le prêtre est un « pervers sexuel », un « pédophile authentique », qui « ne souffre pas de l'anormalité de ses actes ». Rien dans son portrait psychiatrique et psychologique⁴, dressé par les experts ne vient au secours du prêtre. L'intéressé reste impassible à l'écoute de ce portrait à charge. Deux collègues d'experts avaient été désignés pour tenter de cerner le profil de celui qui s'est qualifié lui-même de « pédophile ». Et leurs conclusions sont identiques.

Pour Louis Anne, psychiatre, « la détermination pédophilique de l'accusé est bien ancrée. Son attirance va vers les garçons de douze à dix-huit ans, dans le créneau de la puberté. Au-delà, cela ne l'intéresse plus ». Evoquant des comportements pédophiles très bien organisés, l'expert rejette l'explication développée par René Bissey qui s'est présenté, au cours du procès, comme la victime de pulsions irrépressibles. « Le prêtre, s'il a très vite reconnu les faits, n'aurait pas pour autant de sentiment de culpabilité », précise l'expert. « M. Bissey, lui, se justifie en affirmant que les enfants avaient des problèmes et étaient demandeurs. Le devenir de ses victimes ne semble pas le préoccuper » Le président François Le Hénaff s'étonne que l'accusé ait pu garder la mémoire de ses actes tout en continuant l'exercice normal de sa vie. M. Anne répond : « Une fois que la faute est confessée, elle est pardonnée dans l'esprit du prêtre et donc oubliée ».

² Journal Le temps - Sylvie Tanette, Paris - Publié vendredi 6 octobre 2000

³ Page Wikipedia – L'abbé Bissey

⁴ Le monde – Acacio Pereira - Publié le 07 octobre 2000

▪ **L'avocat général :**

L'avocat général, Eric Enquebecq⁵ revient sur l'histoire de la victime, Ludovic, qui, très ému, se met à pleurer, baisse la tête, refuse de sortir et fera finalement un malaise après la lecture du verdict. L'avocat général confirme que ce curé n'est guère tourmenté par son péché. Il dénonce le fait qu'il ait failli à son rôle d'éducateur avant d'avoir failli à son engagement de prêtre. Ce propos crée l'étonnement car c'est bien son autorité de curé qui lui a permis de violer ces enfants. L'avocat général réclame 12 ans de réclusion et recommande au jury de rester serein en n'écoutant pas « *les bruits du monde pour juger dans la sérénité* ». Il ajoute : « *Nous avons tous été émus pendant ce procès, mais vous devez maintenant faire place à la raison et vous méfier de vos préjugés. Au-delà de douze ans de réclusion, on tombe dans des peines réservées habituellement aux affaires de meurtre. Une peine trop élevée ouvrirait la voie à une absence totale d'hésitation de René Bissey à faire appel ce qui impliquerait, pour les victimes et leurs familles, de revivre ces moments abominables* ».

▪ **L'avocat du prêtre pédophile :**

De son côté, l'avocat de René Bissey, Jacques Martial, tente de minimiser les faits et s'insurge contre l'Eglise : « *Après avoir étouffé ces affaires de pédophilie pendant des siècles, on croit pouvoir protéger l'Eglise en jetant ce misérable dans la fosse aux lions* ». Dans sa plaidoirie, il évoque (volontairement ?) l'homosexualité : « *L'homosexualité n'est pas un délit, mais c'est difficile à vivre. Imaginez alors la difficulté de René Bissey, victime de cet autre trouble de la sexualité qu'est l'attraction pour les enfants* ». Il reprend les charges une à une, contestant les atteintes sexuelles ou s'interrogeant sur la « contrainte » réellement exercée sur Ludovic.

▪ **Fin du procès, repentir de René Bissey :**

René Bissey s'exprime juste avant que le jury se retire : « *Grâce à l'incarcération, grâce au procès et aux docteurs, j'ai pris conscience que j'étais un criminel, mot que j'avais jusque-là refusé. Je demande pardon aux familles et aux enfants* »

▪ **Décision du jury d'assise :**

Après plus de quatre heures de délibéré, le jury d'assises condamne le prêtre à **18 ans de réclusion criminelle** pour viols sur un garçon et atteintes sexuelles ou de corruption de mineurs à l'encontre de dix autres pré-adolescents. Le jury a été plus sévère que l'avocat général. A l'énoncé du verdict⁶, l'abbé René Bissey reste debout, les bras ballants, les yeux hagards. De leur côté, les victimes pleurent.

Rédigé par François DEBELLE – mai 2020

⁵ Libération – « Dix-huit ans de prison pour l'abbé Bissey » - Françoise-Marie Santucci - 7 octobre 2000

⁶ Le Monde – Acacio Pereira - 08 octobre 2000